



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 2 juin 2026

Comptes 2025 - Présentation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

La présentation des comptes 2025 se réfère au budget 2025 adopté par le Conseil général en décembre 2024.

Elle comporte les documents suivants :

- Message concernant les comptes 2025
- Compte de résultat 2025 (également une version par nature), y compris la liste des dépassements selon l'art. 9 du Règlement communal des finances (postes en couleur)
- Compte des investissements 2025
- Bilan au 31.12.2025
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2025
- Immobilisations au 31.12.2025
- Tableau des flux de trésorerie
- Indicateurs financiers 2025
- Résultat 2025 sur 3 niveaux
- Autres annexes selon les exigences légales

Compte de résultat

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2025 se résume ainsi :

	Montant
Charges	CHF 11'902'000.98
Revenus	CHF 11'477'543.97
Perte	CHF 424'457.01

Le budget 2025 prévoyait une perte de CHF 477'174.15. Le résultat 2025 est donc légèrement meilleur que le budget, avec une amélioration de CHF 52'717.14.

L'année 2025 est la quatrième année sous MCH2.

1. La perte de CHF 424'457.01 reste importante, mais elle est inférieure à la perte prévue au budget. Elle s'explique notamment par un résultat d'exploitation encore déficitaire, malgré des revenus fiscaux globalement proches des prévisions.
2. Le résultat provenant des activités d'exploitation [REX] affiche une perte de CHF 988'530.16. Le résultat opérationnel [ROP] présente également une perte de CHF 788'308.43. Le résultat final est amélioré par le résultat extraordinaire de CHF 363'851.42, principalement lié au prélèvement à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif.
3. Les charges totales dépassent légèrement le budget, alors que les revenus sont également supérieurs aux prévisions. Plusieurs écarts sont expliqués dans le fichier du compte de résultat et repris ci-dessous par dicastère.
4. Les revenus fiscaux atteignent CHF 7'117'996.21, soit un montant légèrement supérieur au budget de CHF 7'100'000.00. Certains postes fiscaux sont toutefois très variables : les impôts sur le revenu des personnes physiques dépassent les prévisions, alors que les impôts sur les gains immobiliers et les mutations sont inférieurs au budget.
5. Conformément au règlement communal des finances, les dépassements de crédits budgétaires de plus de 10 % et supérieurs à CHF 5'000 doivent être listés par compte et validés formellement par le Conseil général en même temps que l'acceptation des comptes. Les dépassements ont été listés avec les explications nécessaires.

Éléments à relever par dicastère

Certains postes de charges et de revenus 2025 présentent des différences par rapport au budget. Les commentaires ci-dessous reprennent les explications figurant dans le fichier du compte de résultat.

Administration

Les charges de l'administration sont globalement inférieures au budget, mais plusieurs écarts sont à relever.

Au niveau du Conseil communal, les traitements forfaitaires ont été adaptés en cours d'année 2025, conformément à la décision du Conseil communal. Les cadeaux de fin de législature, notamment les vrenelis (cadeaux de fin de législature), n'avaient pas été prévus au budget 2025 (prévus pour 2026). Des frais supplémentaires concernent également l'organisation de la grillade des conseillers communaux de Sarine-Ouest.

Dans les services administratifs, les remboursements APG ont été ventilés directement dans les autres dicastères, ce qui explique un écart important sur le compte prévu initialement à cet effet. La cession des ADB a généré nettement moins de recettes que prévu.

Plusieurs dépenses informatiques ou administratives non prévues expliquent certains dépassements : achat d'écrans et d'un système de visioconférence pour la salle du Conseil communal, frais liés à la migration des courriels de T2i vers Microsoft, ainsi que prestations de tiers concernant des dossiers RH et des litiges.

Certains écarts sont également liés à des corrections comptables ou à des projets abandonnés, notamment la timbreuse passée en transitoire et les agencements extérieurs autour de l'administration communale, qui ont été suspendus par le Conseil communal.

Ordre et sécurité publics, défense

Les charges du Bataillon Sarine sont inférieures au budget en raison d'un excédent remboursé par le bataillon.

Les taxes d'exemption du service pompier sont inférieures aux prévisions, le budget ayant été trop optimiste.

Formation

Le dicastère de la formation présente plusieurs écarts importants par rapport au budget.

Pour l'école primaire, certains dépassements proviennent notamment du remplacement d'un projecteur non prévu au budget, ainsi que d'honoraires liés à la réalisation d'un appel d'offres sur SIMAP (transports scolaires).

La participation aux dépenses cantonales augmente en lien avec le nombre d'élèves. La participation au cercle scolaire est nettement supérieure au budget : après discussion avec BDO, l'intégralité des frais de l'année scolaire 2024/2025 doit être passée en charges, et non uniquement le deuxième semestre 2025. A l'inverse, la participation au cycle d'orientation est inférieure au budget en raison d'un nombre d'élèves plus faible.

Pour les bâtiments scolaires, plusieurs dépassements sont liés à des frais de conciergerie externe (grands nettoyages annuels) non prévus au budget. Les imputations internes et les loyers liés à Ponthaux ont également été adaptés après discussion avec le réviseur, afin de tenir compte de l'intégralité de l'année scolaire 2024/2025.

Plusieurs travaux ou remplacements non prévus sont à mentionner : remplacement du brûleur à mazout, remplacement des tapis de gym, révision des stores, augmentation de la consommation de chauffage et frais de conciergerie externe.

Pour l'AES, les charges et revenus présentent plusieurs écarts. Les participations des parents augmentent en raison d'un nombre d'inscriptions plus élevé. Des achats de tables et de chaises, des frais de programme AES ainsi que du personnel sur mandat expliquent certains dépassements. Certaines imputations internes ont été corrigées à la demande du réviseur.

Concernant les transports scolaires, les traitements des chauffeurs de bus dépassent le budget en raison d'heures supplémentaires à solder. Une réévaluation des biens meubles du patrimoine financier a également été comptabilisée à la suite de la vente des bus scolaires.

Culture, sport et loisirs

Plusieurs dépassements concernent des soutiens ou charges ponctuelles non prévues au budget.

Dans le domaine culturel, la subvention versée pour le giron de Noréaz n'était pas prévue au budget. Le changement du beamer de la salle communale explique également un dépassement.

Dans le domaine sportif, une subvention au festival de cirque n'était pas prévue au budget. Pour les bâtiments et installations sportives, plusieurs frais supplémentaires sont à relever : changement d'une machine à laver, augmentation de la consommation de chauffage, frais de conciergerie externe qui étaient auparavant réalisés en interne, remplacement d'une porte d'entrée, divers travaux électriques, réparation de l'auto-laveuse et travaux à réaliser dans les vestiaires du terrain de foot de Noréaz.

Les revenus de location de certaines salles sont en baisse, notamment en raison du départ du Taekwondo-club.

Santé

Le service dentaire cantonal dépasse le budget, mais ce dépassement est en partie compensé par les recettes correspondantes.

Prévoyance sociale

Les subventions aux crèches et garderies dépassent le budget en raison d'une augmentation de la fréquentation.

Dans le domaine de l'aide sociale, certaines charges ne sont plus à la charge des communes, tandis que la part au Service social régional, aide matérielle et MIS, augmente. Un remboursement d'excédent ARCOS (en faveur de notre commune) est également comptabilisé.

Les frais liés aux animations et repas du 3ème âge sont inférieurs au budget, le repas de Noël ayant été moins coûteux que prévu.

Trafic et télécommunications

Les charges de personnel d'exploitation dépassent le budget en raison d'une nouvelle répartition des salaires selon les heures effectives.

Plusieurs dépassements concernent les routes et équipements : frais d'avocats liés à des litiges, aménagements de passages piétons non prévus au budget, imputation interne d'intérêts oubliée au budget, ainsi que réparations imprévues sur plusieurs véhicules.

Les frais de location de machines et véhicules sont en baisse par rapport à 2024.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans le domaine de l'eau potable, les charges de personnel sont impactées par l'imputation des heures selon les heures effectives. Des frais d'avocats concernant des litiges ont été comptabilisés. L'entretien du réseau d'eau dépasse le budget en raison de frais supplémentaires, notamment pour un débitmètre et la détection de fuites.

Dans le domaine de l'épuration, certaines études prévues au budget n'ont pas été réalisées en 2025. En revanche, des frais d'avocat et des travaux nécessaires à la mise en route de la STAP, non prévus au budget, expliquent certains dépassements.

Les frais d'exploitation de la STEP de Corserey (maintenant STAP) dépassent le budget en raison de travaux non prévus, notamment le nettoyage des bassins de décantation et des dépannages.

Dans le domaine des déchets, les frais de ramassage et de décharge dépassent le budget en raison d'une augmentation des coûts liés aux encombrants et aux branchages. Des frais non prévus concernent également les escaliers et une rampe pour une benne.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement, des honoraires pour l'assainissement des sites contaminés ont été comptabilisés pour l'étude liée à la dépollution de la décharge de Corserey, qui sera subventionnée ultérieurement. Une correction concerne également la subvention Cité de l'Energie, reçue en 2024 mais passée en transitoire en 2025.

Economie publique

Le dicastère dépasse le budget de charges. Le dépassement principal provient de l'entretien urgent et non prévu du chemin en direction du Moulin de Prez.

Finances et impôts

Les pertes sur créances effectives dépassent le budget en raison d'une augmentation du nombre de créances passées en perte.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques dépassent les prévisions. Les impôts sur les prestations en capital sont également supérieurs au budget, en raison d'une augmentation des retraits de 2èmes piliers.

A l'inverse, les impôts sur la fortune des personnes physiques sont inférieurs au budget, les prévisions du canton s'étant révélées trop optimistes. Les impôts à la source sont également inférieurs aux prévisions, avec une tendance à la diminution.

Les impôts sur les gains immobiliers et les impôts sur les mutations sont nettement inférieurs au budget ; ces postes devront être adaptés dans les futurs budgets.

Dans le patrimoine financier, les honoraires de la vente de la « Carrée » communale de Corserey ont été comptabilisés. Divers travaux dans les appartements expliquent également un dépassement de l'entretien des bâtiments du patrimoine financier. Des frais de nettoyage de la partie école n'étaient pas prévus au budget.

Résultat et conclusion concernant les comptes 2025

Le compte de résultat 2025 présente une perte de CHF 424'457.01, soit un résultat légèrement meilleur que la perte budgétée de CHF 477'174.15.

Cette amélioration par rapport au budget ne doit toutefois pas masquer le fait que le résultat d'exploitation reste déficitaire. Le REX présente une perte de CHF 988'530.16 et le ROP une perte

de CHF 788'308.43. Le résultat final est amélioré par le résultat extraordinaire, principalement constitué du prélèvement à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif.

Les comptes 2025 montrent que la Commune doit continuer à suivre attentivement ses charges de fonctionnement, ses recettes fiscales et sa capacité à financer les investissements futurs.

Bilan

Voici quelques éléments à relever au bilan :

- Les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à CHF 2'645'277.43 au 31.12.2025 (en baisse).
- Le patrimoine financier s'élève à CHF 12'726'595.94.
- Le total de l'actif s'élève à CHF 29'360'078.98.
- Les capitaux de tiers s'élèvent à CHF 7'091'301.99.

La situation de trésorerie et l'évolution de l'endettement devront continuer à être suivies attentivement au vu des investissements prévus ces prochaines années.

Annexes

Compte de résultat sur 3 niveaux

Le compte de résultat sur 3 niveaux met en évidence les éléments suivants :

	Comptes 2025
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	CHF - 988'530.16
Résultat provenant des financements [RFI]	CHF 200'221.73
Résultat opérationnel [ROP]	CHF - 788'308.43
Résultat extraordinaire [REO]	CHF 363'851.42
Résultat total	CHF - 424'457.01

La situation reste donc déficitaire au niveau de l'exploitation et au niveau opérationnel. Le résultat total est amélioré par le résultat extraordinaire.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers 2025 présentent les valeurs suivantes :

- Taux d'endettement net : -57.97 %
- Degré d'autofinancement : -1.07 %
- Part des charges d'intérêts : 0.43 %
- Dette brute par rapport aux revenus : 73.12 %
- Proportion des investissements : 12.03 %
- Part du service de la dette : 5.31 %
- Dette nette par habitant : CHF -1'652.60
- Taux d'autofinancement : -0.11 %

Le taux d'endettement net reste considéré comme bon. La dette brute par rapport aux revenus demeure également dans une zone acceptable.

En revanche, le degré d'autofinancement ainsi que le taux d'autofinancement restent très insuffisants et démontrent que la Commune ne parvient actuellement pas à financer ses investissements par ses propres moyens.

La proportion des investissements est considérée comme moyenne et reflète la poursuite des projets d'infrastructures et d'aménagement en cours.

De manière synthétique, la Commune de Prez conserve une situation d'endettement saine, mais sa capacité d'autofinancement demeure insuffisante au regard des investissements futurs prévus au plan financier.

Compte des investissements

Le compte d'investissement 2025 se résume comme suit :

	Montant
Dépenses d'investissement totales	CHF 1'427'304.28
Recettes d'investissement totales	CHF 240'816.20
Investissements nets	CHF 1'186'488.08

Le budget 2025 des investissements prévoyait des dépenses de CHF 4'199'167.11 et des recettes de CHF 517'655.00.

Commentaires sur les investissements

Le compte des investissements 2025 présente la poursuite des projets engagés dans le cadre du plan financier communal. Plusieurs investissements importants sont encore en cours et seront reportés sur les exercices 2026 et suivants. Certains investissements ont toutefois pu être finalisés durant l'année 2025.

Les investissements suivants ont été terminés :

Compte	Désignation	Budget	Coût final / recette	Ecart
1610.5090.01	Assainissement butte de tir 50m Corserey	CHF 80'500.00	CHF 57'748.90	CHF - 22'751.10
1610.6090.01	Subvention investissement butte de tir	CHF 57'655.00	CHF 57'655.00	CHF 0.00
6150.5010.14	Assainissement de l'éclairage public	CHF 166'573.20	CHF 171'014.20	CHF + 4'441.00
7410.6090.02	Subvention plan d'entretien des ruisseaux	CHF 0.00	CHF 12'108.55	CHF + 12'108.55

L'assainissement de la butte de tir de Corserey présente un coût final inférieur au budget initial. A l'inverse, l'assainissement de l'éclairage public présente un léger dépassement de CHF 4'441.00 par rapport au montant budgété.

La subvention liée au plan d'entretien des ruisseaux, non prévue au budget 2025, a été comptabilisée dans les comptes 2025 (un compte pour cette subvention a dû être créé, l'intégralité des coûts avait été passée dans le compte 7410.5020.11 déjà bouclé fin 2024).

Les investissements suivants se poursuivront en 2026 :

- Crédit d'études du complexe scolaire, sportif et culturel ;
- Remplacement des automates et optimisation du chauffage/ventilation ;
- Réalisation des zones 30 km/h ;
- Réfection du chemin de St-Jacques ;
- Divers projets liés aux infrastructures d'eau potable et d'épuration ;
- Travaux liés au ruisseau des Combes ;
- Phase II de la révision du PAL de Prez.

Le Conseil communal poursuit sa volonté de maîtriser les investissements futurs afin de préserver l'équilibre financier de la Commune. La priorité reste donnée au projet de complexe scolaire, sportif et culturel, qui représentera l'investissement majeur des prochaines années.

Le tableau des investissements à disposition du Conseil général résume la situation détaillée des investissements au 31.12.2025.

Conclusion

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'ensemble des comptes 2025 tels qu'ils sont présentés.

Message validé par le Conseil communal le 11 mai 2026.